

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 30 35ème anniversaire du comité de jumelage Guidel Carrigaline : Mandat spécial - délégation d'élus

Rapporteur : JJ. Marteil

Une délégation d'élus représentera la Commune pour la célébration du 35^{ème} anniversaire du jumelage Guidel Carrigaline. C'est une tradition depuis plus de 30 ans.

Des rendez-vous avec des associations et le club de rugby sont à confirmer, dans le but de redynamiser les échanges en particulier avec les jeunes.

Il est donc proposé la prise en charge des frais de déplacement de 4 élus pour le voyage et la journée officielle. Aucune délégation n'ayant été sur place depuis 10 ans.

En effet, concernant les élus municipaux, les frais de séjour et de transport peuvent donner lieu à un remboursement dans la situation suivante : « exécution, par les membres des conseils municipaux, d'un mandat spécial (art. L 2123-18 et R 2123-22-1 du CGCT) ».

Conféré par une délibération du conseil, le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, concerne des déplacements inhabituels et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

A noter que le comité de jumelage a inclus dans son budget "voyage" l'hébergement pour une nuitée et la restauration, de la délégation qui se rendra sur place pour la journée officielle du 35eme anniversaire du jumelage Guidel / Carrigaline en présence de différentes autorités locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelage et manifestations du 08 mars 2022,

DECIDE de confier un mandat spécial à :

- M. Le Maire, Jo DANIEL
- M. Jean Jacques MARTEIL, Adjoint à l'animation, culture, jumelage et manifestations
- M. Jacques GREVES, Adjoint aux sports et à la jeunesse
- M. Hugo DEVAUX-MARKOV, Conseiller délégué aux associations et manifestations

Pour se rendre à Carrigaline du 13 au 14 mai 2022 afin de représenter la commune dans le cadre du voyage organisé pour le 35^{ème} anniversaire du comité de jumelage

DÉCIDE de prendre en charge les frais inhérents à ces mandats spéciaux (frais de déplacement, parking, éventuellement hôtel et repas suivant les horaires de retour) sur justificatifs

Adopté par 24 voix pour – 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves qui a procuration de LAMY Henri-Philippe, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard qui a procuration de DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

